

**INSCRIPTION SCOLAIRE  
2020/2021**

La Communauté de Communes des Collines du Perche prend en charge les inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de son territoire (Ecoles de Cormenon, Sargé/Braye, Choue, Couëtron-au-Perche, Ecoles Maternelle et Primaire de Mondoubleau).

La toute première inscription se fait au secrétariat de la Communauté pour les entrées en maternelle (enfants nés en 2017) ou nouveaux arrivants.

En raison de la crise sanitaire, les inscriptions se feront par envoi postal, dépôt dans la boîte aux lettres de la Communauté de Communes ou par mail du dossier complet.

**1<sup>ère</sup> démarche : Secrétariat de la Communauté des Collines du Perche**

Il vous sera demandé d'envoyer les pièces justificatives suivantes pour l'inscription :

- **Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois** (le livret de famille n'est plus accepté suite à des falsifications de documents)
- **Justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois (Eau, EDF, quittance de loyer, taxe d'habitation, téléphone fixe...) En cas de déménagement récent, fournir le contrat de location ou certificat de vente ou d'acquisition.
- et remplir la **fiche d'inscription** ci-jointe.

A la réception de l'ensemble des documents, la Communauté des Collines du Perche délivrera un certificat d'inscription indiquant l'école d'affectation qui vous sera transmis par mail ainsi qu'au directeur de l'école.

**2<sup>ème</sup> démarche : auprès du Directeur de l'Ecole**

Pour procéder à l'admission de votre enfant, le Directeur vous demandera les pièces justificatives suivantes :

- le certificat de radiation délivré par l'ancienne école (en cas de déménagement et si votre enfant était déjà scolarisé)

Et les pièces ci-dessous seront envoyées par la Communauté de Communes des Collines du Perche par mail au Directeur :

- le certificat de pré-inscription délivré par la Communauté des Collines du Perche
- une copie du carnet de vaccinations (avec le nom de l'enfant en haut de la page)

Pour les enfants de petite section, il n'y aura pas de période d'adaptation. L'admission se fera principalement par mail ou téléphone avec les Directeurs :

**- Ecole Maternelle de Mondoubleau :**

En appelant entre 13h et 13h30 - Tel : 02.54.80.83.94 - Mail : [ecm-mondoubleau@ac-orleans-tours.fr](mailto:ecm-mondoubleau@ac-orleans-tours.fr)

**- Ecole Publique de Choue :**

En appelant les mardis, jeudi, vendredis entre 12h et 13h20 - Tél : 02.54.80.83.52

Mail : [ec-choue@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-choue@ac-orleans-tours.fr)

**- Ecole Publique de Cormenon :**

En appelant entre 12h et 13h20 - Tél : 02.54.80.85.46 - Mail : [ec-saint-exupery-cormenon@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-saint-exupery-cormenon@ac-orleans-tours.fr)

**- Ecole Publique de Couëtron-au-Perche :**

En appelant entre 12h15 et 13h45 - Tél : 02.54.80.78.17 - Mail : [ec-souday@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-souday@ac-orleans-tours.fr)

**- Ecole Publique de Sargé/Braye :**

En appelant les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél : 02.54.72.73.44

Mail : [ec-sarge-sur-braye@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-sarge-sur-braye@ac-orleans-tours.fr)

**Demande de dérogation**

Toute demande de dérogation, doit être motivée par courrier, accompagnée de pièces justificatives et d'un imprimé prévu à cet effet à retirer au Secrétariat de la Communauté des Collines du Perche.